



ATTENTES 2021

PÉRENNITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT PRIVÉE : UNE CONDITION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

L'Union des producteurs agricoles rencontre
M. Éric Girard, député de Groulx et ministre des Finances

Consultation prébudgétaire du gouvernement du Québec

LE 20 JANVIER 2021

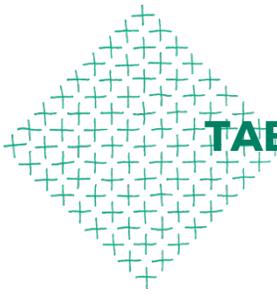


TABLE DES MATIÈRES

Portrait de l'UPA.....	3
Quelques chiffres sur l'agriculture québécoise.....	4
Conditions de succès pour une agriculture prospère	5
Gestion des risques des entreprises	6
Main-d'œuvre	7
Environnement.....	8
Forêt privée	9
Fiscalité des entreprises.....	10

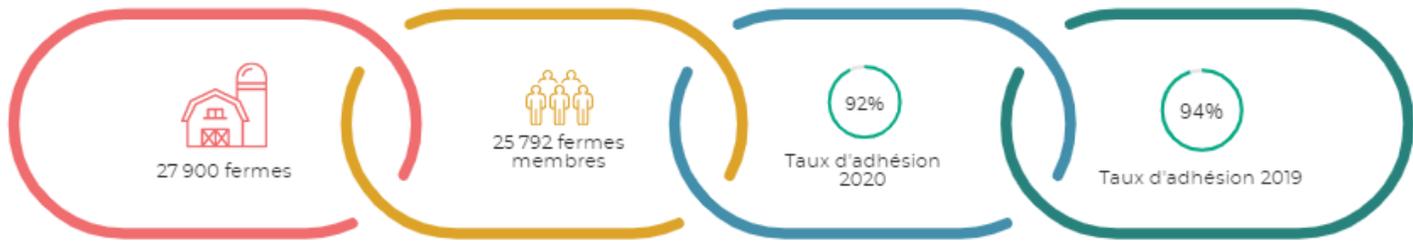


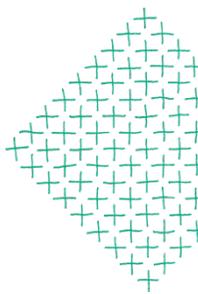
PORTRAIT DE L'UPA



L'Union des producteurs agricoles (UPA) représente les quelque 42 000 producteurs et productrices agricoles ainsi que tous les producteurs forestiers du Québec. Ils sont regroupés suivant une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent, c'est le « secteur général », et selon le type de production agricole qu'ils exercent, c'est le « secteur spécialisé ».

L'UPA est présente partout au Québec. Depuis 96 ans, elle poursuit la mission de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts de tous les producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction.

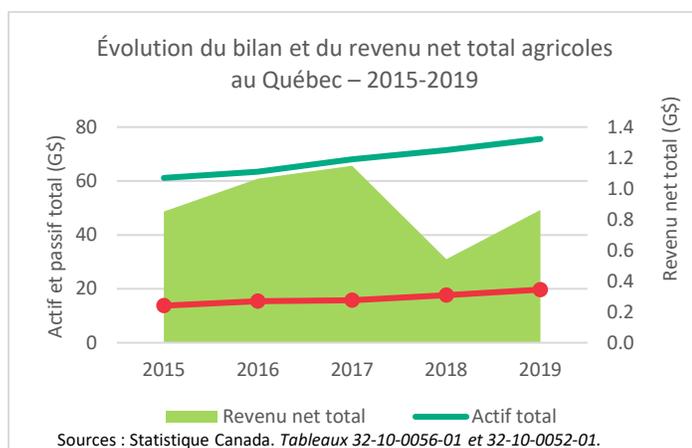
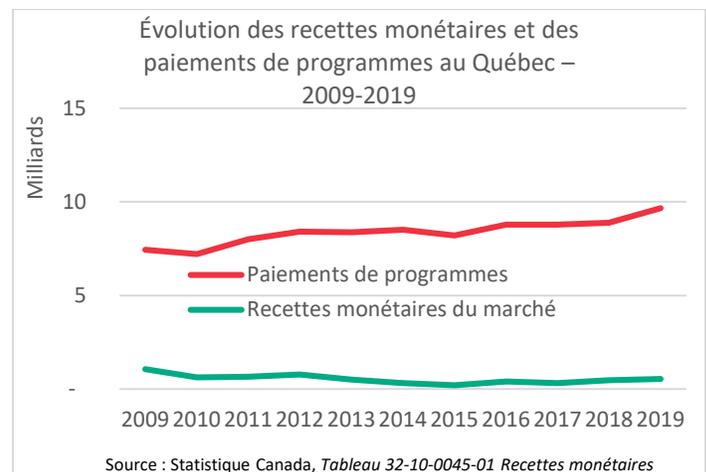
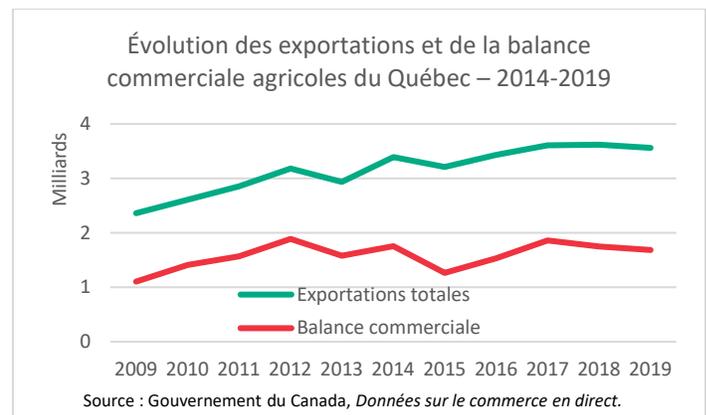


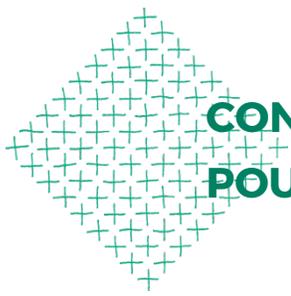


QUELQUES CHIFFRES SUR L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE

Le secteur agricole est essentiel à la prospérité du Québec et joue un rôle crucial dans la vitalité des régions. D'ailleurs, dès le début de la pandémie, le premier ministre, M. François Legault, a mis l'accent sur l'importance d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec et dès lors, cela est devenu un objectif à atteindre pour les prochaines années. Cette section présente un aperçu sur l'agriculture en quelques chiffres.

- Entre 2009 et 2019, les recettes monétaires agricoles ont augmenté de 30 % (de 9 % entre 2018 et 2019).
- Au cours des cinq dernières années, les paiements de programmes n'ont représenté que 5 % des recettes monétaires agricoles totales.
- Les exportations et la balance commerciale agricoles du Québec se maintiennent à des niveaux record depuis 2017.
- Près de 70 % des produits agricoles québécois sont transformés au Québec, une part nettement supérieure aux autres provinces canadiennes.
- 57 % de la valeur des ventes de produits alimentaires sur le marché québécois sont issus de produits agricoles du Québec ou transformés dans la province.
- Entre 2009 et 2019, le secteur agricole québécois a connu une croissance de ses actifs (+86 %) et de son niveau d'endettement (+92 %). Il est donc important de porter une attention particulière au taux d'endettement au cours des prochaines années.





CONDITIONS DE SUCCÈS POUR UNE AGRICULTURE PROSPÈRE

Le secteur agroalimentaire offre de réelles opportunités. La croissance de la population, ici et ailleurs dans le monde, stimule la demande alimentaire. Le Québec doit y participer, d'autant plus que nous avons des terres agricoles et des produits de grande qualité.

Selon une étude de la firme ÉcoRessources commandée par l'UPA (2017), le secteur agricole du Québec pourrait hausser sa production de 30 % en 10 ans et créer plus de 20 000 nouveaux emplois, si les bonnes conditions sont réunies.



Pour profiter du plein potentiel des marchés, les agriculteurs et les agricultrices doivent être soutenus pour faire face aux pressions exercées par la volatilité des marchés, l'environnement de plus en plus compétitif, les aléas météorologiques, les changements climatiques, la pénurie de main-d'œuvre, les attentes sociétales, les maladies des cultures et des troupeaux, les ententes internationales, les conflits commerciaux ainsi que l'importation massive d'aliments étrangers.

Pour permettre à notre agriculture de se développer et de prospérer, il est essentiel de favoriser sa compétitivité par :



- un appui gouvernemental indéfectible, comparable à celui offert chez nos voisins du Sud, en Europe et dans les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- un environnement réglementaire qui favorise sa croissance;
- des programmes de gestion des risques adaptés aux réalités des entreprises du secteur.



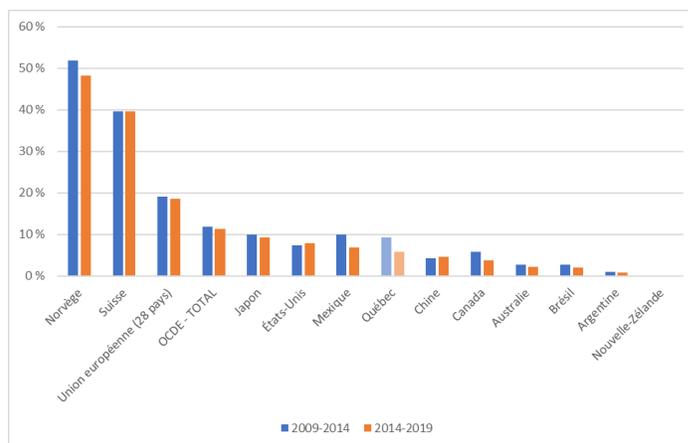
GESTION DES RISQUES DES ENTREPRISES

CONSTATS

- Les risques assumés par les entreprises agricoles sont multiples et ont évolué rapidement au cours des dernières années, en raison notamment :
 - de la volatilité des marchés et de leur compétitivité croissante;
 - des accords de libre-échange;
 - des conflits commerciaux;
 - des changements climatiques;
 - des attentes sociétales.
- Malgré la croissance du secteur agricole au cours de la dernière décennie, les revenus nets des entreprises agricoles n'ont pas suivi la même tendance. Cette situation tend à démontrer que les programmes de gestion des risques actuels ne répondent pas à leur objectif.
- Ces programmes n'ont pas été conçus pour répondre efficacement à l'évolution des risques des marchés agricoles.
- La dernière réflexion du gouvernement du Québec sur les programmes de gestion des risques remonte à 2014.
- Une étude récente d'ÉcoRessources – Coop Carbone (2021) a démontré que le niveau de transfert budgétaire offert au secteur agricole québécois est largement inférieur à celui offert par les gouvernements américain et européens.



Transferts budgétaires par rapport à la valeur de la production agricole – Québec et autres régions (moyennes de 2009-2014 et de 2014-2019)



Sources : OCDE (2020a), Statistique Canada (2020a; 2020b; 2020c; 2020d; 2020e), calculs Coop Carbone (2020).

NOTRE DEMANDE

- ▶ **Mettre en place, avec l'appui du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre des Finances, un groupe de travail dont le mandat serait d'adapter les programmes de gestion des risques des entreprises agricoles suivants :**
 - Agri-Québec;
 - Agri-Québec Plus;
 - Assurance stabilisation des revenus agricoles;
 - Assurance récolte.

2 MAIN-D'ŒUVRE

CONSTATS

- Plusieurs entreprises agricoles dépendent des travailleurs locaux ou étrangers, surtout pendant la saison estivale. Ce besoin se fait particulièrement sentir dans le secteur horticole et maraîcher, qui compte fortement sur un nombre important de travailleurs étrangers temporaires et saisonniers.
- La crise sanitaire a d'ailleurs mis en lumière l'étendue de cette problématique et l'impact de cette dépendance.
- En 2021, plusieurs contraintes liées à la pandémie, comme les tests de dépistage obligatoires, l'infrastructure déficiente des pays d'origine et le peu de délais pour s'y ajuster, risquent d'avoir un impact négatif sur le nombre de travailleurs étrangers disponibles, comme ce fut le cas en 2020.
- Bien que l'automatisation permette de réduire les besoins en main-d'œuvre, des solutions sont encore inexistantes (ou trop onéreuses) pour certains types de travaux.
- Le salaire minimum augmentera de 0,40 \$ le 1^{er} mai 2021, ce qui représente une cinquième hausse importante consécutive.
- Ces augmentations nuisent à la capacité de production québécoise de fruits et légumes frais.
- Elles représentent aussi une contrainte supplémentaire pour atteindre les cibles de la Politique bioalimentaire 2018-2025 qui, rappelons-le, positionne de façon prioritaire la consommation de produits locaux et les saines habitudes alimentaires.

- En agriculture, cette hausse accélérée du salaire minimum provoque un choc financier qui menace la viabilité de plusieurs entreprises, plus particulièrement dans le secteur horticole (maraîcher, petits fruits, vergers, culture en serre, etc.), où les coûts de main-d'œuvre peuvent représenter plus de 50 % des dépenses d'exploitation.

NOS DEMANDES

- ▶ **Reconduire la campagne *J'y vais sur-le-champ!* en l'adaptant à la réalité de 2021 afin d'intéresser les travailleurs québécois aux emplois en agriculture pour pouvoir les recruter.**
- ▶ **S'assurer que les entreprises agricoles bénéficient d'un cadre réglementaire lié à la main-d'œuvre qui leur permet de se développer et de demeurer compétitives.**
- ▶ **Modérer les hausses du salaire minimum et soutenir les entreprises dans leur transition, en créant notamment un programme complémentaire d'investissement direct qui permettra :**
 - **de pallier les hausses du salaire minimum supérieures à l'inflation;**
 - **de déterminer les technologies pouvant être transférées rapidement vers les entreprises;**
 - **de développer une expertise assurant le transfert de ces nouvelles technologies;**
 - **de fournir le soutien financier aux investissements nécessaires à leur implantation.**

3 ENVIRONNEMENT

CONSTATS

- Dans son Plan vert agricole, qui a plus tard mené au Plan d'agriculture durable (PAD) du gouvernement, l'UPA a proposé des actions concrètes pour relever les défis en matière d'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales, de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.
- Ces propositions doivent être prises en considération dans l'élaboration du Plan pour une économie verte 2030, doté d'une enveloppe de 32,8 M\$, et du PAD, doté d'une enveloppe de 125 M\$.
- Les normes environnementales actuelles, parmi les plus exigeantes dans le monde, limitent parfois le développement des entreprises agricoles.
- La migration vers de meilleures pratiques agroenvironnementales peut être favorisée par des incitatifs économiques de plusieurs types : soutien financier, accompagnement, ressources, formation, recherche, etc.
- Le gouvernement du Québec reconnaît, dans son PAD, l'importance de rétribuer les producteurs pour les biens et services écologiques qu'ils fournissent à la collectivité, que ce soit à l'égard de la biodiversité, de la faune ou de la connectivité.
- Cette reconnaissance et cette rétribution des biens et services écologiques doivent intégrer un soutien proportionnel aux cibles définies. Celles-ci doivent être complémentaires, claires, réalistes et pérennes.



NOS DEMANDES

- ▶ Mettre en place un cadre réglementaire environnemental permettant aux entreprises agricoles et forestières de se développer et de demeurer compétitives, en levant notamment l'interdiction de croissance des superficies agricoles (*Règlement sur les exploitations agricoles*).
- ▶ Mettre en œuvre un plan d'action permettant d'affecter rapidement les ressources financières annoncées dans le cadre du PAD.

4 FORÊT PRIVÉE

CONSTATS

- Le secteur forestier joue un rôle majeur dans l'atténuation des gaz à effet de serre et du réchauffement climatique. Outre le fait que la forêt permet la séquestration du carbone, les produits de bois constituent des matériaux de substitution très intéressants à l'acier dans la construction de bâtiments et des carburants fossiles par l'utilisation de la biomasse.
- Les propriétaires forestiers du Québec dynamisent l'économie de plusieurs régions, car le bois récolté et transformé génère des retombées économiques considérables.
- Les volumes de bois récolté en forêt privée permettent de sécuriser environ 20 % des approvisionnements de l'industrie forestière.
- Le travail des producteurs doit être soutenu étant donné que les activités d'aménagement forestier présentent de faibles perspectives de rentabilité.
- Comme les retombées dépassent largement les sommes investies par le gouvernement, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a récemment dévoilé une Stratégie nationale de production de bois qui vise à accroître la contribution des producteurs.
- Une augmentation des budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées permettrait de financer des plans d'aménagement forestier afin de développer une culture sylvicole chez davantage de propriétaires de boisés, car ceux qui détiennent un plan pratiquent une gestion plus active de ces derniers.
- Le financement permettrait de bonifier les plans d'information à caractère environnemental afin de répondre aux exigences sociétales de conservation des milieux humides et hydriques, de préservation des habitats des espèces à statut précaire et de protection des milieux sensibles.
- La simplification de l'environnement fiscal, notamment la mesure de remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers, permettrait de stimuler les activités d'aménagement et de récolte.



NOS DEMANDES

- ▶ **Accroître les budgets d'aide à la mise en valeur des forêts privées afin de financer des plans d'aménagement forestier bonifiés.**
- ▶ **Simplifier la mesure de remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers en permettant aux bénéficiaires de déclarer des dépenses inférieures à la valeur des taxes pour obtenir un remboursement.**

5 FISCALITÉ DES ENTREPRISES

CONSTATS

CRÉDIT D'IMPÔT À LA R-D

- Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vise à stimuler la recherche et l'innovation, considérées comme des leviers de développement du secteur bioalimentaire.
- Depuis 2014, le gouvernement a instauré des seuils minimaux pour les dépenses admissibles aux crédits d'impôt à la recherche et au développement. Les entreprises ne peuvent donc bénéficier de ce crédit que pour leurs dépenses excédant ces seuils, soit :
 - 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 M\$;
 - 225 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est de 75 M\$ et plus;
 - un montant qui progresse linéairement entre 50 000 et 225 000 \$ pour les sociétés dont l'actif se situe entre 50 et 75 M\$.
- De façon générale, les investissements des entreprises agricoles en recherche et développement sont plus faibles que ceux d'entreprises d'autres secteurs de l'économie québécoise et les seuils de dépenses minimales établis pour pouvoir bénéficier de crédits d'impôt n'incitent pas les producteurs à investir en ce domaine.



FISCALITÉ POUR LES FERMES DE PLUS PETITE TAILLE

Au Québec, plus de 40 % des fermes enregistrent des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins. Ces entreprises peinent à dégager des profits leur permettant d'investir. Souvent, un simple coup de pouce fiscal permettrait de franchir le seuil du développement et de la croissance.

NOS DEMANDES

- ▶ **Éliminer le seuil de dépenses minimales admissibles aux crédits d'impôt alloués pour la recherche et le développement aux contribuables dont l'activité principale est l'agriculture ou la foresterie, afin de stimuler les investissements dans le développement de nouvelles technologies et l'acquisition de connaissances.**
- ▶ **Accorder aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles, qu'ils soient neufs ou usagés, équivalant à 30 % du coût d'acquisition.**